

On paye, au printemps, chez les fleuristes, les plantes en petits pots pour massifs, au moins une piastre la douzaine et souvent le double. Or, ils obtiennent ces plantes, assez souvent, par la méthode que je viens de décrire qui est, comme on le voit, des plus faciles à mettre en pratique.

J. C. CHAPAIS.

Assurances de Paroisses.

P. B. BENOIT, ECR., M. P., SAINT-HUBERT.

Cher Monsieur,—J'ai gardé précieusement devant moi votre rapport de 1878 au sujet de l'assurance de la paroisse de Saint-Hubert. — En organisant ces assurances de paroisse dans votre comté, vous avez rendu au pays tout entier un service signalé; car ce qui se fait chez vous depuis vingt ans, avec un si grand succès, mérite certainement de servir d'exemple dans toutes les paroisses du pays.

Vous avez touché la note bien juste, en disant: "L'assurance de paroisse n'est que la charité légalement organisée, car elle ne fait que remplacer la tournée que l'on faisait autrefois dans la localité, pour aider à relever celui qui avait eu le malheur de passer au feu."—

Je faisais lire votre rapport à M. Chapais, rédacteur du *Journal d'Agriculture*, qui, comme vous le savez, est de Kamouraska. Dans ces comtés d'en bas la charité est encore assez vive pour que, généralement, celui qui a le malheur de passer au feu s'en relève complètement, au point que ses pertes ne sont plus appréciables après une année ou deux.

Malheureusement, cette magnifique habitude canadienne tend à disparaître comme tant d'autres aussi admirables, au contact du matérialisme américain. Il faut donc, comme vous l'avez si bien pensé et exécuté, que la charité s'organise légalement. Voici donc le projet que j'ai à vous soumettre à ce sujet:

Ne pourrions-nous pas profiter de votre expérience de vingt années pour faire faire à la question un pas en avant? Pourquoi nos municipalités de paroisse, (celles-ci seules) n'auraient-elles pas le privilège de s'organiser en assurances de paroisses (pour les parties en dehors des villages, on se trouvant dans ses conditions de risques tout à fait isolés)?

Il suffirait pour cela d'un amendement au Code municipal permettant aux municipalités de paroisses de passer des règlements à cet effet, lesquels règlements ne viendraient en force qu'avec le vote de la majorité de la paroisse; mais j'ajouterais au Code la clause 19 de votre constitution de manière à ce qu'il n'y ait point d'ambiguïté sur les précautions exigées.

Les bâtisses, dans les municipalités qui seraient trop exposées ne seraient pas assurées par la municipalité, mais elles ne paieraient pas non plus la taxe d'assurance.

Il faudrait, je crois, que la loi permettrait la levée d'une taxe spéciale pour couvrir ces risques d'assurance, et qu'elle permettrait de déposer les sommes ainsi collectées entre les mains du trésorier provincial, qui allouerait un intérêt d'au moins 5 0/0 et qui rembourserait sur demande les municipalités en cas d'incendie. On aurait ainsi toute garantie que l'argent affecté à ces assurances ne se ferait pas attendre et qu'il ne pourrait pas être dissipé.

Il me semble qu'en prélevant dix centins par cent piastres d'assurance chaque année, on aurait assez pour couvrir les risques ordinaires; et qu'on aurait de fait, presque partout, un surplus annuel considérable. Je proposerais de continuer la taxe proposée jusqu'à concurrence d'une somme de disons \$6000, avec pouvoir de prélever davantage au besoin, bien entendu. Mais tant que six mille piastres seraient au crédit d'une municipalité la taxe cesserait d'être prélevée.

Le système s'établissant, tout contribuable à la municipalité se trouverait assuré, au montant de son estimation par les estimateurs municipaux, mais ceux-ci devraient es-timer disons au $\frac{2}{3}$ seulement de la valeur réelle des bâ-

tisses, animaux, instruments, ménages, etc.; enfin tout ce que l'incendie et le tonnerre peuvent tuer ou brûler. Mais à la condition expresse que les précautions ordinaires exigées par les bonnes compagnies d'assurance, aient été prises. Dans le cas de négligence, etc., la loi dirait expressément que l'assuré perd ses droits, tout comme un assuré ordinaire perdrait ses droits dans toute compagnie d'assurance durable.

Je vous soumets ces questions en toute confiance, bien sûr que personne mieux que vous est en état de dire ce que valent mes idées ci-haut exprimées.

Elles me semblent d'autant plus actuelles que cette société d'assurance de Saint-Hubert doit être à la veille de se réorganiser, si je ne me trompe pas.

Je serai heureux d'avoir votre avis, et ceux des directeurs de votre société, si vous jugez bon de les consulter.

Votre bien dévoué serviteur, E. A. BARNARD.

M. Benoît nous a répondu qu'il entrevoyait de grandes difficultés de faire accepter le projet par les contribuables. Nous le publions cependant, dans l'espoir qu'il sera mis à l'étude, surtout dans les cercles agricoles.

La betterave à sucre au Lac Saint-Jean.

Comme je vous l'ai promis, je vous envoie le résultat que j'ai obtenu de mon essai dans la culture de la betterave à sucre. Je dois vous dire que dans l'automne de 1880 j'ai engraisé un arpent de terre un peu fatigué par quatre récoltes successives de céréales, j'y ai transporté 50 charges de cheval de bon fumier d'étable, que j'ai étendu sur le sol et enterré par un labour de huit pouces de profondeur. Au printemps de 1881, à la fin de mai, j'ai donné un bon hersage, puis un labour moins profond et un autre hersage. Au douze juin j'y ai planté des patates sous l'oreille à la troisième raie, et pour en finir, je dois vous dire que j'ai récolté de mon arpent de terre 315 minots de patates. En octobre 1881, j'ai labouré de nouveau sans y mettre d'engrais et au printemps de 1882, j'ai pris pour faire mon essai avec la betterave un carré de ce terrain de 100 pieds sur 40 (le reste a été semé en patates), j'ai semé la betterave de la manière suivante: j'y ai donné un labour assez profond et un bon hersage et j'y ai fait des sillons avec une charrue à une oreille (versoir) en passant deux fois. Avant de semer, j'ai un peu arrondi mes sillons avec un rateau, et j'ai semé comme suit: j'ai percé des trous dans une planche de 9 pouces sur deux rangées de manière à espacer les trous de huit pouces en tout sens; j'ai garni tous les trous de ma planche de chevilles de trois pouces de longueur; nous appliquons la planche sur le sillon à deux, la tenant chacun notre bout, et appuyant fortement pour enfoncer les chevilles. De cette manière nous avons fait les rangs de trous très réguliers sans prendre trop de temps, mais comme ils étaient trop profonds, j'ai tout repassé les rangs avec un balai ordinaire afin de les remplir de terre bien meuble et cela fait, comme j'ai un bon nombre de petits enfants, je les ai mis à semer la graine en mettant une graine par trou que j'ai achevé de remplir ensuite avec le même balai. Comme la terre était bien sèche, j'ai passé un rouleau et je n'ai donné qu'un sarclage au mois de juillet, ce qui a suffi pour tenir le champ bien propre. Voici ce que j'ai obtenu de mon carré: je les ai récoltés à la fin de septembre et j'ai en 16 quarts pesant chacun 157 livres. Je ne puis dire si l'on peut faire mieux, n'en ayant pas vu cultiver, mais toujours est-il que je me propose d'en semer encore. Je les ai mises non pas dans un caveau, mais dans un coin de la grange. Les feuilles sont mélangées avec de la paille d'avoine, que j'ai récoltée un peu verte. Au temps où je vous écris, je fais acherer ce mélange à deux vaches à lait qui me donnent du lait comme en été, et bien meilleur, tandis que deux autres vaches qui mangent un repas de bon foin par jour et deux repas de paille sont complètement tarées. Je dois ajouter que mes deux vaches ont l'air de trouver cela si bon qu'il serait dur de les en priver l'année prochaine.

Voilà les informations que j'ai cru bon de vous communiquer.

A. S., Saint-Félicien du Lac Saint-Jean.

Note de la rédaction.—Nous remercions notre correspondant et nous sommes heureux de son succès. Il a récolté environ 10 tonnes à l'arpent. En semant plus tôt et en récoltant un peu plus tard, sur une terre plus riche, il aurait pu en avoir le double. Nous lui conseillons de continuer, en engraisant sa terre le plus possible.